

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 22 du 7 janvier 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1400072S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2712 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325291S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit sont promus au grade de major le 1<sup>er</sup> février 2014 :

Jumetz, Philippe	Nigend : 133 221	Numéro de livret de solde : 5 295 263
------------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> février 2014 :

Delliaux, David	Nigend : 161 377	Numéro de livret de solde : 8 018 432
-----------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> février 2014 :

Navarro, Olivier	Nigend : 155 986	Numéro de livret de solde : 8 013 582
------------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 janvier 2014.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'armement,*  
J.-L. PAYRARD